



Demande de modification à la Loi sur les véhicules hors route

Le conseil d'administration du RDSISQ transmettait en mars dernier une demande de modification à la Loi sur les véhicules hors route, à M. Louis Morneau, sous-ministre associé à la Direction générale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie.

En effet, plusieurs services d'incendie utilisent des véhicules hors route de type « *motoquad* 4 roues ou autres » pour leurs opérations de sauvetage hors route.

Or, cette loi dans sa forme actuelle, pourrait conduire à quelques situations inusitées ou problématiques comme :

- l'article 35, dans le libellé actuel, ne semble pas permettre aux membres de services d'incendie l'utilisation de gyrophare ou de feux clignotants ;
- l'article 6 ne permet pas aux services d'incendie de modifier leurs « *motoquads* » durant les mois d'hiver en retirant les roues pour les remplacer par des chenilles, ce qui est beaucoup plus efficace ;
- l'article 13 qui encadre les utilisateurs avec des permissions, interdictions ou restrictions de circuler, sauf pour certains utilisateurs.

Les modifications demandées visent à permettre au personnel des services d'incendie d'accomplir leur travail et leurs opérations de sauvetage en respect des dispositions législatives en vigueur, et ce, de façon sécuritaire.



Regroupement des directeurs
des services d'incendie
et de secours du Québec

RDSISQ-BULLETIN-2016051001

Nous étions informés aujourd'hui par M. Morneau que son ministère est sensible à nos préoccupations et commentaires, ainsi qu'à notre souci de pouvoir intervenir de façon sécuritaire et efficace.

M. Morneau nous informait également avoir communiqué avec la Direction de la Sécurité en transport du MTMDET, afin de s'assurer qu'ils donneront suite à nos demandes, et ce, de la façon qu'ils jugeront la plus appropriée.

M. Morneau nous rappelait également l'importance de nous assurer que nos équipements respectent les dispositions législatives en vigueur.

Le CA du RDSISQ tient à remercier M. Morneau pour le suivi et la diligence à traiter notre demande.

Le RDSISQ est composé uniquement d'officiers cadres du monde de l'incendie. Notre vocation première consiste à rassembler les directeurs et les officiers au statut unique de gestionnaire (cadre) oeuvrant au sein des services d'incendie et de secours, et contribuer à l'amélioration de la sécurité des citoyens du Québec.